

DÉCLARATION DE PRINCIPE SEMB SAQ CSN POUR **L'ENVIRONNEMENT**

Nous, membres de l'Assemblée générale du Syndicat des employés-es de magasins et de bureaux de la Société des alcools du Québec, déclarons l'importance que nous portons au respect de l'environnement, sous toutes ses formes, dans nos milieux de travail ainsi que notre volonté à trouver des solutions durables et efficaces à son amélioration.

Nous désirons que la Société des alcools du Québec consulte ses travailleuses et ses travailleurs sur les mesures à prendre pour promouvoir le respect de l'environnement au sein de l'entreprise;

Nous désirons aussi que la Société des alcools du Québec, en tant que société d'État, respecte les valeurs sociales québécoises en environnement et devienne une référence dans le domaine pour son secteur d'activité;

Nous nous engageons à participer et à promouvoir toutes mesures élaborées en consultation avec les travailleuses et travailleurs de la Société des alcools du Québec ayant pour but l'amélioration et la promotion du respect de l'environnement, et à encourager leur implantation au sein de l'entreprise;

Nous sommes fermement convaincus qu'ensemble, il sera possible d'atteindre des objectifs environnementaux importants et ainsi agir de façon concrète et responsable au sein de notre entreprise pour nous assurer d'un avenir meilleur et plus vert pour toutes et tous.